

Dossier de candidature

Théâtres d'Hivers 2026

Festival de théâtre amateur - 28^e édition

Du 27 janvier au 15 février 2026

(MERCİ DE RÉDIGER CE BULLETIN EN LETTRES CAPITALES)



Qui êtes-vous ?

- Nom de la troupe :
- Statut de la troupe :
 - Association
 - Nom du Président(e) :
 - Nom du (de la) responsable de la troupe :
 - Atelier
 - Nom de la structure d'accueil :
 - Nom du (de la) responsable de l'atelier :
 - Autre
 - Nom du (de la) responsable :

- Adresse de la troupe :
- Nom de la personne responsable :
- Adresse de la personne responsable :
- Téléphone fixe / portable :
- E-mail :
- Statut de la troupe (atelier, association loi 1901, école, etc.) :
- Avez-vous déjà participé à « Théâtres d'hivers » ? Si oui, en quelle année ? :
- Quel spectacle ?
- La troupe adhère-t-elle à une fédération ? Si oui, laquelle ?
- À quel créneau horaire êtes-vous le plus facilement joignable ?

Votre spectacle

- Votre spectacle est : Une création Une adaptation
- Titre de la pièce :
- Nom de l'auteur :
- Traducteur ou adaptateur :
- Nom de la personne en charge de la mise en scène :
- Lieu de répétition :
- Genre : Comédie Comédie dramatique Autre, précisez :
- Type de public : Tout public Public adulte Adulte / enfant à partir de
- Résumé le plus précis possible et lisible (500 signes), possibilité de joindre en annexe une description plus complète ou dossier de presse :

- Durée exacte (entracte compris) :
- Nombre d'actes :
- Nombre de comédiens(nes) :
- Nombre de personnels techniques :

Précision : les artistes ne doivent être engagés que sur une seule pièce durant le festival.

Espace scénique

- Hauteur :
- Profondeur :
- Largeur :
- Temps de montage précis et de réglage :
- Temps de démontage :
- Amenez-vous votre régie son et lumière en complément ?.....

Votre implication durant le festival :

- Seriez-vous disponible pour présenter votre spectacle en quelques minutes (prise de parole de 5 min. max) au public lors de la soirée d'ouverture le mardi 27 janvier 2026 ? Oui Non
- Si oui, nom de la ou des personne(s) intervenant(s) :
- Contact tél & mail :

Le festival est très sensible aux bords de scènes après les spectacles et les publics sont favorables à ce moment d'échange, votre disponibilité serait appréciée.

- Enfin, soucieux de la qualité du festival, nous souhaiterions recevoir vos retours et suggestions afin de continuer à améliorer l'accueil. Par exemple, aimeriez-vous (et seriez-vous disponible pour) : un temps de rencontre, de conférences, d'échanges sur le théâtre, contenus, pratiques, ateliers ?... Autre ? Oui Non
- Vos propositions, suggestions :

Complétez votre dossier d'inscription :

- Ce dossier dûment complété
- Le règlement signé (ci-dessous)
- L'autorisation droits d'auteurs (SACD ou autres) obligatoire
- Une attestation d'assurance de la Compagnie pour la responsabilité civile
- 3 visuels numériques de qualité haute définition, libres de droit (300 DPI, min. 1 MO)
- Éléments vidéo de présentation du spectacle ou de répétition (lien YouTube, clé USB, DVD...) : il est impératif pour le comité de sélection de pouvoir voir et entendre les comédiennes et les comédiens sur une ou des scènes complètes. Un enregistrement capté avec un téléphone portable peut suffire si vous n'avez pas le matériel nécessaire.

Nom et signature du responsable de la troupe :

Par cette candidature, je déclare :

Avoir pris connaissance du règlement du festival (page 3, à nous envoyer signé)

Avoir l'autorisation de représentation de la SACD, le cas échéant (copie de l'autorisation nous envoyer)

Autoriser la Mairie de Toulouse à utiliser les visuels transmis avec ce dossier à des fins de communication du festival.

Pour la transmission des dossiers de candidature :

«THÉÂTRES D'HIVERS 2026»
DASC - Mairie de Toulouse
55 Boulevard de l'Embouchure - 31200 Toulouse

Tel : 05 62 27 63 20
theatreshivers@mairie-toulouse.fr

Jusqu'au 21 septembre 2025

Précision : tout dossier incomplet ne pourra être retenu



MAIRIE DE



TOULOUSE

Règlement Théâtres d'Hivers 2026

Le festival

Théâtres d'Hivers est un festival de théâtre amateur.

L'édition 2026 (28^{ème} édition) se déroulera du 27 janvier au 15 février.

Les objectifs du festival sont :

Promouvoir, soutenir et encourager la pratique théâtrale amateur sur l'ensemble des territoires de la Ville et Métropole de Toulouse..

Valoriser la qualité artistique des créations tout en permettant aux troupes de se produire en public dans les meilleures conditions.

Encourager le travail en réseau entre les structures organisatrices (publiques & privées) et la Mairie de Toulouse dans un esprit de collégialité.

Assurer une mise en lumière de la pratique scénique dans toute sa diversité (toutes formes d'expression théâtrales).

Solliciter les associations et compagnies qui œuvrent déjà sur nos structures ou sur nos territoires et ainsi renforcer les collaborations possibles.

Encourager la rencontre entre les troupes et le public dans un esprit de convivialité.

L'appel à candidature et conditions de participation

L'appel à candidature pour l'édition 2026 démarre le 21 juillet 2025 et se termine le 21 septembre 2025.

Les conditions de participation sont les suivantes :

Cette manifestation est ouverte à toutes les compagnies de théâtre amateur (ados / adultes) qui doivent présenter un spectacle abouti.

Les choix de la pièce et de l'auteur sont libres. Toute création est la bienvenue.

La durée de la pièce doit être au minimum d'une heure, au maximum d'une heure trente.

L'entrée est gratuite à tous les spectacles pour tous les comédiens des troupes participantes (réservations obligatoires 48h avant le début du festival auprès des responsables des salles).

Les droits d'auteur (SACD ou autres) sont à la charge de la mairie de Toulouse. La troupe doit avoir obtenu l'autorisation préalable de jouer pour les dates du festival et communiqué dans le cadre de son dossier d'inscription.

Il n'est pas prévu de récompense, d'indemnité, de cachet ni de frais de transport.

Les compagnies sélectionnées l'année précédente ne sont pas prioritaires pour cette édition.

Les artistes ne doivent être engagés que sur une seule pièce durant le festival.

La sélection

La sélection est faite par un comité de professionnels du spectacle vivant (issus du secteur associatif et de la Mairie de Toulouse) qui tient compte de la qualité artistique des propositions, des contraintes techniques et de l'équilibre général des genres proposés.

Organisation du festival

Les spectacles seront répartis entre les différentes salles participantes par les organisateurs

Les troupes programmées seront averties individuellement par les lieux de programmation et elles devront confirmer leur venue.

L'organisation de chaque représentation sera ensuite convenue entre la compagnie et la salle de spectacle qui l'accueille.

Chaque troupe apporte son décor et s'adapte aux équipements existants qui seront communiqués directement par les responsables des salles.

La troupe a l'obligation de participer au chargement et au déchargement du matériel, au montage et démontage des décors ainsi qu'aux réglages de son et lumière.

Une liste d'attente des troupes sera constituée pour remédier aux désistements.

Tout désistement devra être signalé dans les délais les plus brefs.

Assurance

Tous les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels ou matériels ainsi que des dommages qui pourraient survenir aux participants durant le festival.

Nom et Prénom :

Signature du référent de la compagnie